

Fiche résumée : Traffic création

Métiers apparentés

pas de métier apparenté à notre connaissance

Codes

CITP88 : 2419 **ROME1999** : 32212 **CITP2008** : 2431 **PCS-ESE 2003** : 464a

Descriptif

Il est l'interface entre les différentes équipes (commerciale, créative et autres intervenants) dans les agences communication-publicité. Il distribue le travail et le planifie en fonction des disponibilités et des compétences des créatifs dont il dispose. Il coordonne des équipes regroupant différents métiers tout en étant par en position de hiérarchique de ces créatifs. Il occupe un poste à haute responsabilité dans une agence : il doit savoir fédérer les équipes pour obtenir les résultats attendus dans les délais, avoir une bonne connaissance des rouages de l'agence, connaître les logiciels utilisés par les créatifs. bien évaluer les temps du travail qu'il dispatche et connaître les tarifs du marché des free.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **bureau non individuel**
 - **bureau individuel** (espace de travail sousdimensionné)
 - **salle de réunion**
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
- **Effets sur la santé**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **autonomie décisionnelle**
 - **alternance travail géré seul ou en équipes**
 - **dépassement horaire fréquent** (variabilité, imprevisibilité de la charge de travail)
 - **très tard occasionnellement**
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - **télétravail** (espace de travail inadapté à l'activité, confusion vie privée-vie professionnelle, écran de visualisation, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements, disponibilité de la hiérarchie vécue comme insuffisante, nuisances liées au contrôle informatisé du travail, nuisances du télétravail)
- **Nuisances** (préventions)
 - **variabilité, imprevisibilité de la charge de travail**

- **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- **espace de travail inadapté à l'activité**
- **confusion vie privée-vie professionnelle**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - alterner les tâches
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements**
 - prévenir les risques liés aux solvants organiques liquides
 - porter un appareil de protection respiratoire adapté au risque chimique
 - aménager des accès
 - signaler les dénivelés
 - installer des sols plans et réguliers
 - vérifier l'état de l'installation électrique
 - vérifier la sécurité incendie
- **disponibilité de la hiérarchie vécue comme insuffisante**
- **nuisances liées au contrôle informatisé du travail**
- **nuisances du télétravail**
 - Conseils pour l'organisation du télétravail
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **souffrance mentale**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **prendre connaissance du projet**
 - **évaluer les temps de travail des équipes créatives** (contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe)
 - **décider de faire appel à des free-lances**
 - **gérer les plannings** (contrainte relationnelle)
 - **planifier la charge de travail des équipes de création** (relation vécue comme conflictuelle avec la hiérarchie, relation vécue comme conflictuelle avec les collègues)
 - **fournir les informations utiles à la facturation**
 - **maintenir les relations avec son réseau**
 - **assurer le soutien administratif et organisationnel des équipes créatives**
- **Nuisances** (préventions)
 - **contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe**
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **relation vécue comme conflictuelle avec la hiérarchie**

- relation vécue comme conflictuelle avec les collègues
- Effets sur la santé
 - troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - ordinateur portable
 - poste informatique fixe (écran de visualisation)
 - logiciel
 - téléphone mobile
 - téléphone fixe
- **Nuisances** (préventions)
 - écran de visualisation
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - alterner les tâches
- **Effets sur la santé**
 - syndrome de l'oeil sec
 - fatigue visuelle
 - RG 57 (attention : liste limitative)

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - équipes de travail (contrainte relationnelle, contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe)
 - créatifs en publicité
- **Nuisances** (préventions)
 - contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
 - contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe
- **Effets sur la santé**
 - troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - tenue civile

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante
- aux rayonnements ionisants
- au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- au risque hyperbare

- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

Conclusion

Le trafic création a en général de l'ancienneté dans les métiers de la publicité, il fait partie du personnel stable de l'agence. Il a un rôle pivot entre les équipes de création et les équipes commerciales ; il est constamment sollicité, sa charge de travail est dense mais elle est assez bien vécue car le poste est reconnu .